

GUIDE DE L'ÉVÉNEMENTIEL CULTUREL EN PLEINE NATURE

Conseils aux organisateurs pour cohabiter avec le vivant



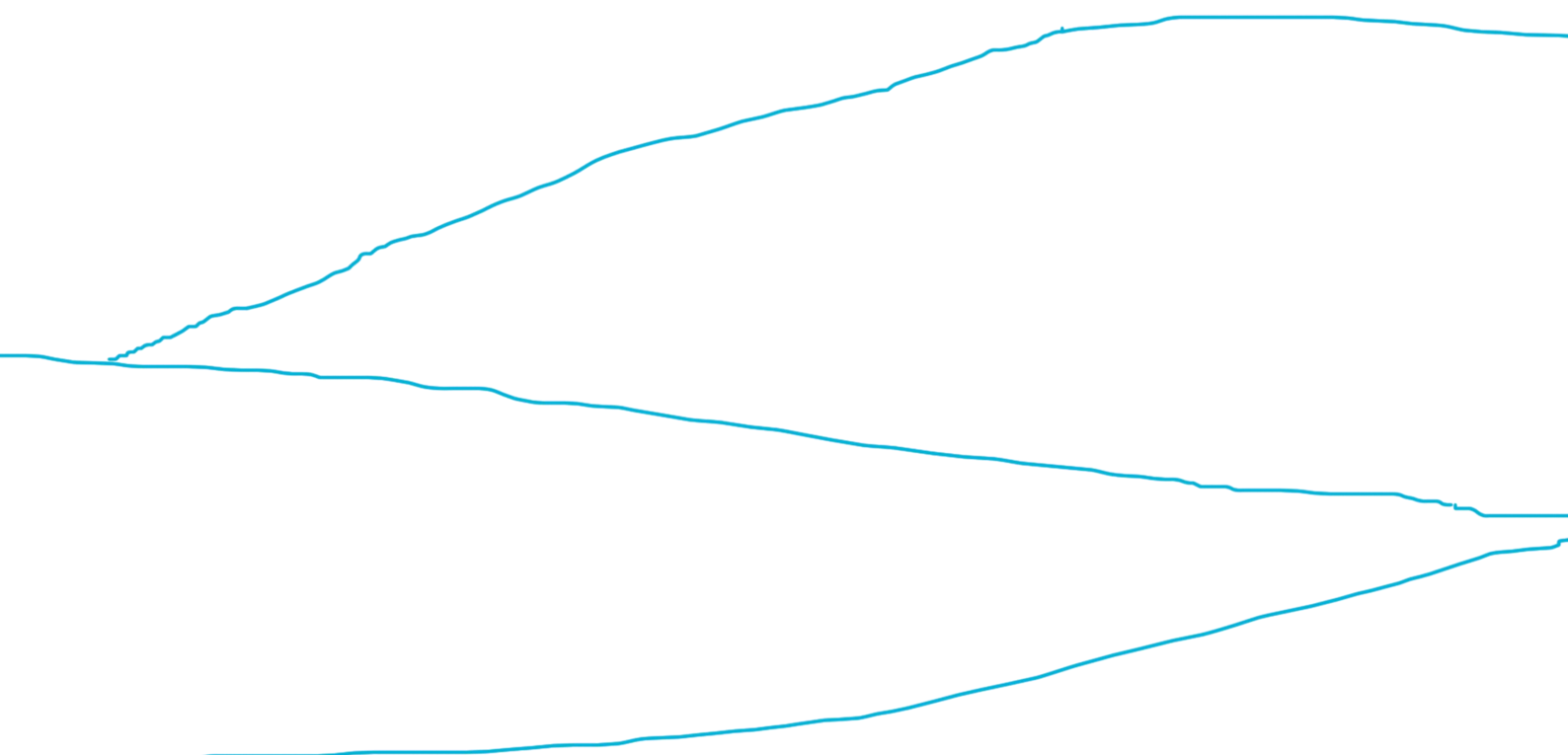
ÉDITO

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne offre des paysages exceptionnels, propres à inspirer les organisateurs d'événements culturels en pleine nature. Le dialogue entre la création artistique et la beauté de notre environnement peut en effet donner lieu à des moments magiques pour le public.

Pour répondre aux besoins des acteurs de la culture tout en préservant des sites naturels souvent fragiles, le Parc a souhaité développer avec eux une boîte à outils. Créée sur mesure, après une série de rencontres locales au cours de l'automne 2021, elle comprend des fiches conseils et un questionnaire d'auto-diagnostic. L'accompagnement individuel du Parc complète ces ressources pratiques. Nous souhaitons que cela nous permette de progresser ensemble vers des pratiques plus vertueuses, en faisant du Parc un territoire d'exemplarité et d'innovation.

Lionel Chauvin

Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



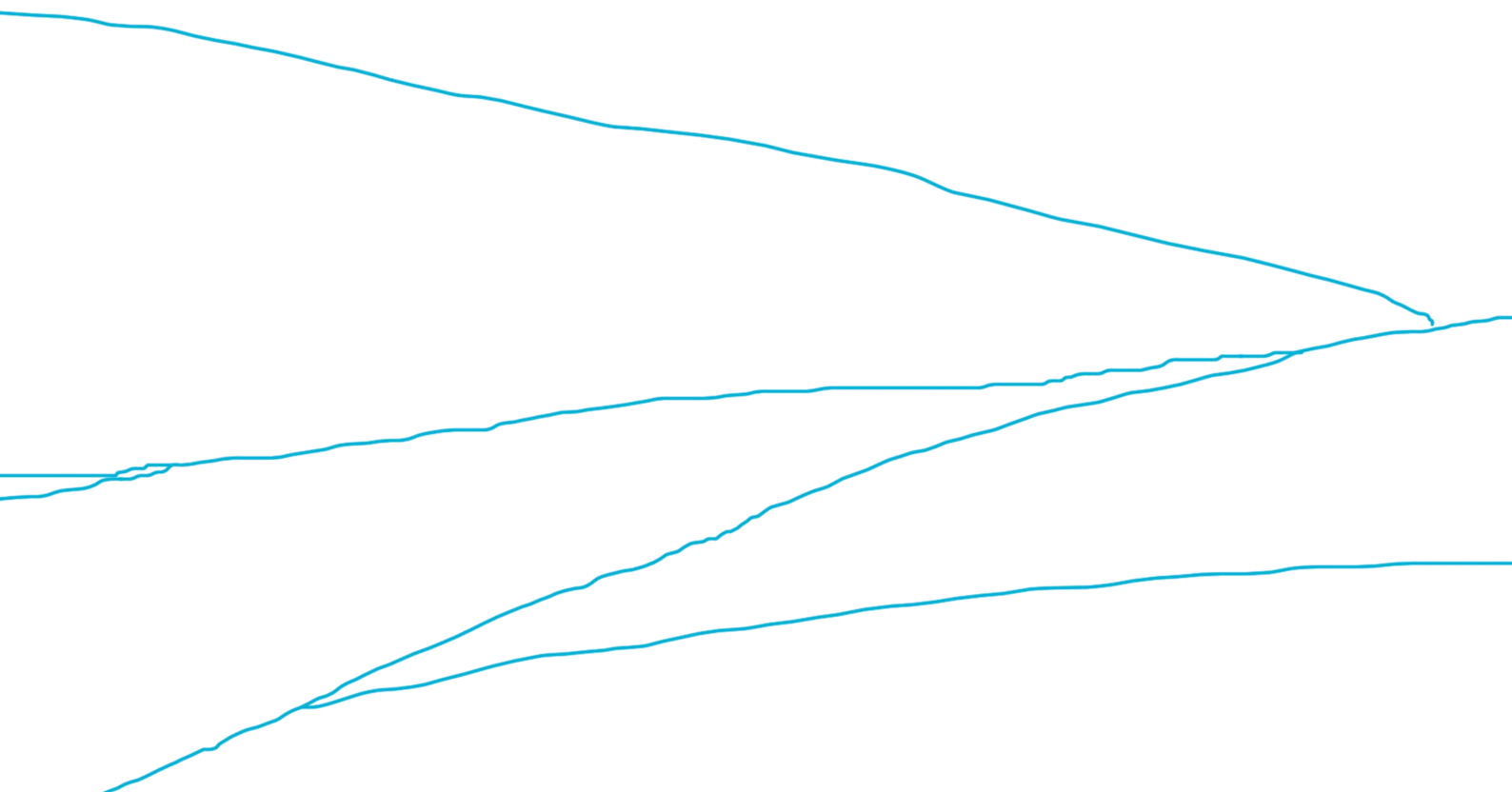
SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 6 **FICHE 1**
Évaluer la pertinence de son projet
- 7 **FICHE 2**
Comprendre le site naturel
- 8 **FICHE 3**
Concevoir son projet dans le respect du site
et des milieux naturels
- 10 **FICHE 4**
Adapter son organisation
- 11 **FICHE 5**
Adopter une démarche éco-responsable
- 12 **FICHE 6**
Sensibiliser et accompagner les publics
- 13 **FICHE 7**
Évaluer l'impact de son événement

LES GRANDES ÉTAPES

RESSOURCES UTILES | CONTACT



INTRODUCTION

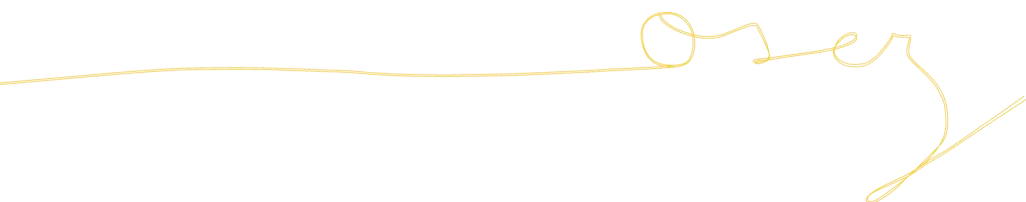
Produire un événementiel en pleine nature induit **responsabilité et vigilance** : depuis l'idée initiale, jusqu'à sa réalisation, puis l'évaluation de son impact.

Les étapes sont nombreuses pour l'organisateur, qui doit **adapter ses pratiques à tous niveaux**, pour tenter de cohabiter au plus juste avec le vivant.

7 fiches pratiques retracent ici ces étapes et vous guident tout au long de la démarche de mise en place de votre événementiel public en pleine nature.

Complétées d'un **questionnaire d'autodiagnostic en ligne** (cf. ressources utiles p. 15) et d'un **accompagnement** en continu par le Parc des Volcans d'Auvergne, elles forment la nouvelle boîte à outils mise à disposition des organisateurs.

Merci à tous d'avoir joué le jeu de la concertation, aux côtés du Parc des Volcans d'Auvergne. Votre participation a permis la construction d'**une vision commune** qui sera régulièrement renouvelée.





FICHE 1

Évaluer la pertinence de son projet

Les questions à se poser

Quelles sont mes/nos motivations pour réaliser cet événement à cet endroit précis ? Mon projet est-il compatible avec le site naturel envisagé ?

La conception d'un événement culturel en milieu naturel induit responsabilité et humilité de la part de l'organisateur, qui s'apprête à entrer en dialogue et en interaction avec un espace vivant.

Au-delà du paysage se cache le plus souvent un équilibre écologique fragile, qui nécessite une réflexion de fond quant à la justesse du projet et à l'adéquation entre la proposition événementielle, « l'esprit des lieux » et les enjeux de conservation du milieu.

Par-delà l'effet carte postale et les émotions expérientielles, l'événementiel en pleine nature doit idéalement « faire sens » et contribuer à la préservation du site.

Les pièges à éviter

- Penser la programmation sans prendre le temps de comprendre le site naturel
- Reproduire un événement vu « ailleurs » à l'identique
- Imaginer un projet « carte postale », basé sur des considérations strictement esthétiques

Nos conseils

Prenez le temps nécessaire pour analyser votre idée, vos objectifs, et les raisons pour lesquelles vous imaginez les réaliser sur un site en particulier.

Êtes-vous sincèrement prêt à ajuster votre projet au site naturel ? Ou serait-il préférable que vous trouviez un site ajustable à votre projet (si tel est le cas, le projet ne peut donc pas être organisé en milieu naturel) ?

➤➤ Réaliser un autodiagnostic de son projet d'événement

<https://my.forms.app/rosalaka/monevenementculturelenpleinenature>





FICHE 2

Comprendre le site naturel

Le site naturel, milieu vivant !

Site inscrit, site classé, réserve naturelle régionale ou nationale, réserves biologiques, Espace Naturel Sensible, zones Natura 2000..., de multiples réglementations et dispositifs contribuent à la protection des milieux et à leur gestion. Certains sont facilement identifiables, d'autres plus confidentiels.

Même lorsqu'ils ne sont pas concernés par ces dispositifs, certains milieux naturels peuvent, quoi qu'il en soit, abriter des espèces animales ou végétales protégées qu'il faut prendre en considération.

Il convient dans tous les cas de prêter attention à la biodiversité, l'hydrologie, la géologie, la pédologie, l'intérêt paysager, la fragilité, la saisonnalité des habitats.

Parallèlement, l'exposition aux intempéries, la nature du sol, les accidents de terrain peuvent avoir une incidence forte sur la sécurité, l'accessibilité du site, et leur potentielle dégradation.

Qui est propriétaire du site ? Qui en sont les usagers habituels ?

Quelle que soit votre initiative, il vous faudra prendre la précaution d'identifier le plus en amont possible le ou les propriétaire(s) du site -publics ou privés - afin d'entamer un dialogue avec eux.

Au-delà des propriétaires, il est incontournable d'identifier et de contacter les gestionnaires éventuels du site, ainsi que l'ensemble des usagers habituels : agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, habitants...

Chaque mairie pourra vous guider dans cette enquête : cadastre, répertoire des associations locales, agendas événementiels, etc.

➤➤ Se faire accompagner dès l'origine du projet

Afin de prendre en compte le mieux possible les enjeux du site envisagé et de bénéficier de conseils adaptés à votre projet, prenez contact avec l'équipe du Parc des Volcans d'Auvergne le plus en amont possible.

Marie-Noëlle Basmaison

Coordination Éducation et Culture
Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Montlosier - 63970 Aydat
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr
tél. 04 73 65 64 29 - 06 69 97 30 15



FICHE 3

Concevoir son projet dans le respect du site et des milieux naturels

Identifier et limiter au maximum l'impact de l'événement

Chacun de vos choix pour concevoir l'événement détermine l'impact de celui-ci sur le site naturel. Chaque détail compte et doit être analysé attentivement : décors, dispositifs scéniques, diffusion sonore et lumineuse, flux de personnes et de véhicules avant-pendant-après, durée, horaires, format, « esprit » de l'événement.

Pour chaque impact identifié, il vous revient de trouver les mesures à même de limiter les perturbations : modification d'un parcours, changement de date de l'événement, modification des choix de programmation, médiation, gestion des déchets... Évoluer sur un site naturel, c'est être inventif et mesuré !

Un site « sans trace »

Piétinements, nouveaux cheminements, pollutions... votre événement doit idéalement ne laisser aucune trace sur le site.

Il faut, à tout moment, et à tous les niveaux de la chaîne d'organisation, veiller à préserver les milieux naturels et les organismes vivants qui habitent les lieux. Soyez vigilants aux impacts « invisibles », tels que l'introduction d'espèces invasives possiblement causée par l'apport de matériel technique.

Aller à la rencontre de tous les usagers du site

La concertation et la qualité du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du site sera une garantie du bon déroulement de votre événement. Voisins, agriculteurs, habitants, sportifs, collectivités... pensez à exposer votre projet à tous, bien en amont. Leur connaissance et leur pratique des lieux seront un atout précieux. Soyez attentifs aux activités de chacun afin d'écartier tout conflit d'usage.

Solliciter les autorisations en temps voulu

Selon l'Article L211-1 du Code de la sécurité intérieure, « tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable ». L'Article L211-2 précise que « La déclaration est faite à la mairie de la commune ou aux mairies des différentes communes sur le territoire desquelles la manifestation doit avoir lieu, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation ».

Si l'événement a lieu sur une parcelle privée, il conviendra d'obtenir en amont l'autorisation formelle du ou des propriétaires.

➤➤ **Le Parc des Volcans d'Auvergne à vos côtés**

Pensez à informer le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de vos démarches dès les prémises du projet. Ses conseils pourront vous faire gagner un temps précieux et contribueront à améliorer la qualité de votre événement.





FICHE 4

Adapter son organisation

Désigner un référent «site et biodiversité»

Au sein de l'équipe, cette personne sera garante de l'animation et du suivi de l'ensemble des étapes de prise en compte des spécificités et fragilités du site naturel. Elle sera l'interlocutrice privilégiée des structures ressources en la matière (Parc naturel régional, associations de protection de la nature, etc.) et assurera également l'animation de la démarche éco-responsable, en transversalité avec l'ensemble des acteurs du projet (programmation, production, régie technique, communication, etc.). Elle construira le dialogue avec les divers usagers du site (agriculteurs, habitants, sportifs, chasseurs, etc.) et contribuera activement à la conception d'une stratégie de sensibilisation en direction des publics.

Sensibiliser l'équipe et les prestataires aux enjeux écologiques du site

Afin de traduire votre engagement vis-à-vis de la préservation du site dans l'ensemble de la chaîne de fabrication de l'événement, le référent « site et biodiversité » aura pour mission la sensibilisation des équipes, qu'elles soient salariées et/ou bénévoles et de l'ensemble des prestataires de l'événement, impliqués depuis sa conception jusqu'à son évaluation. Chacun sera ainsi invité à adapter son fonctionnement et son organisation (déplacements, comportements, choix de produits, processus de travail, etc.).

Anticiper et prendre le temps nécessaire

Construire en dialogue avec un site naturel induit de nombreuses démarches et une concertation avec de multiples acteurs. Ce processus long s'avère indispensable à la réussite de votre projet. Adaptez vos plannings de travail et votre budget, afin de prévoir les ressources nécessaires.





FICHE 5

Adopter une démarche éco-responsable

De nombreuses ressources en ligne

De multiples initiatives se développent pour accompagner les porteurs de projets événementiels dans leur démarche éco-responsable et la limitation de leur impact sur l'environnement.

L'ADEME, Agence de la transition écologique, propose des ressources en ligne accessibles à tous, régulièrement mises à jour :

<https://communication-responsable.ademe.fr/eco-evenement>

Le référentiel "événement éco-engagé" éco-construit par le REEVE, Réseau Eco-Événement, pourra également guider vos démarches de conception et d'évaluation :

<https://www.reseau-eco-evenement.net>

Les pratiques et les solutions évoluent régulièrement...restez en veille !

Évaluer l'impact environnemental de son projet d'événement

Fruit de nombreuses rencontres, d'échanges et de réflexions entre organisateurs de manifestations culturelles ou sportives et de professionnels de l'événementiel engagé dans des démarches environnementales, l'outil d'autodiagnostic en ligne « Adere » vous permet d'évaluer l'impact environnemental de votre projet d'événement, de sa conception à sa réalisation :

<https://evenementresponsable.ademe.fr>

Se faire accompagner

L'AREMACS, Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives, propose depuis 2004 un accompagnement dans la mise en place de pratiques éco-responsables au cours d'événements sportifs et culturels et organise les Journées de l'Événementiel Eco-responsable.

<https://aremacs.com>



FICHE 6

Sensibiliser et accompagner les publics

Concilier accueil et préservation du site

Circulation, stationnement, déchets, toilettes... votre défi sera de concilier la qualité de l'accueil à la préservation du site. Il vous revient d'anticiper et guider les flux de personnes, et de proposer au public des solutions à la fois confortables et éco-responsables. (cf. Fiche 5)

Public guidé ou en liberté, site ouvert ou strictement délimité, mesurez la portée de chacun de vos choix d'aménagement, de configuration, et pensez l'architecture de votre programmation événementielle en prenant en compte la temporalité et la fragilité du site naturel.

Concevoir son dispositif de médiation et de signalétique avec soin

Une signalétique inadaptée ou déplacée peut involontairement générer des comportements à impacts négatifs (stationnements inappropriés, nouveaux cheminements...). Soyez stratégique et vigilant : vaut-il mieux à cet endroit un panneau, un médiateur, une information en amont ou via un smartphone ? Privilégiez dans tous les cas une signalétique légère, temporaire et responsable ou biodégradable sans jamais perdre de vue l'objectif d'un événement « sans trace ». Le balisage sera placé au plus tôt 24h avant l'événement et retiré 24h au plus tard après celui-ci.

Misez sur la responsabilisation des participants à travers une information ludique et pédagogique sur les lieux de l'événement ou dans le cadre de votre stratégie de communication. Les associations locales de protection de la nature pourront vous apporter une aide précieuse dans cette démarche, à travers des solutions de médiation originales.

Si vous mobilisez des équipes d'accueil, offrez-leur une sensibilisation adaptée aux spécificités du site naturel occupé afin qu'elles puissent, à leur tour, accompagner et responsabiliser le public.

Communiquer méthodiquement

Convier le public en site naturel nécessite une attention très particulière aux messages qui lui sont adressés.

Fragilité et intérêt écologique du site, comportements éco-responsables, pensez à distiller une information claire et attractive en amont de l'événement, éventuellement relayée par une médiation séduisante sur site. Faites de vos publics les ambassadeurs de la préservation des lieux. Vous êtes aussi et quasi systématiquement chez quelqu'un qui vous ouvre ses portes ! Cette notion est importante à partager, pour faire prendre conscience aux visiteurs de leur impact et les inviter à respecter le lieu et les activités préexistantes.



FICHE 7

Évaluer l'impact de son événement

Restituer un site « sans trace »

Malgré tout le soin que vous aurez apporté à la réduction des nuisances, votre événement aura un minimum d'impact sur le site, qu'il conviendra de mesurer. Le référent « site et biodiversité » est la cheville ouvrière de cette étape d'évaluation.

Basé sur une grille d'évaluation à établir en amont, en fonction des sources de nuisances identifiées (cf. Fiche 3), prévoyez un inventaire avant, puis après l'événement afin de répertorier les traces visibles (piétinements, pollutions éventuelles...).

Prévoyez la réparation ou la compensation des éventuelles dégradations, en lien avec les gestionnaires et propriétaires du site. Vos maîtres-mots : « Éviter, limiter, compenser » !

Identifier et consigner les pistes d'amélioration

Le bilan écrit de cette démarche d'évaluation sera un outil précieux pour vos futurs projets mais aussi vis-à-vis d'autres organisateurs engagés dans des événementiels en pleine nature. Ce bilan sera par ailleurs une base de travail indispensable à la conclusion du dialogue engagé avec les gestionnaires et propriétaires du site.

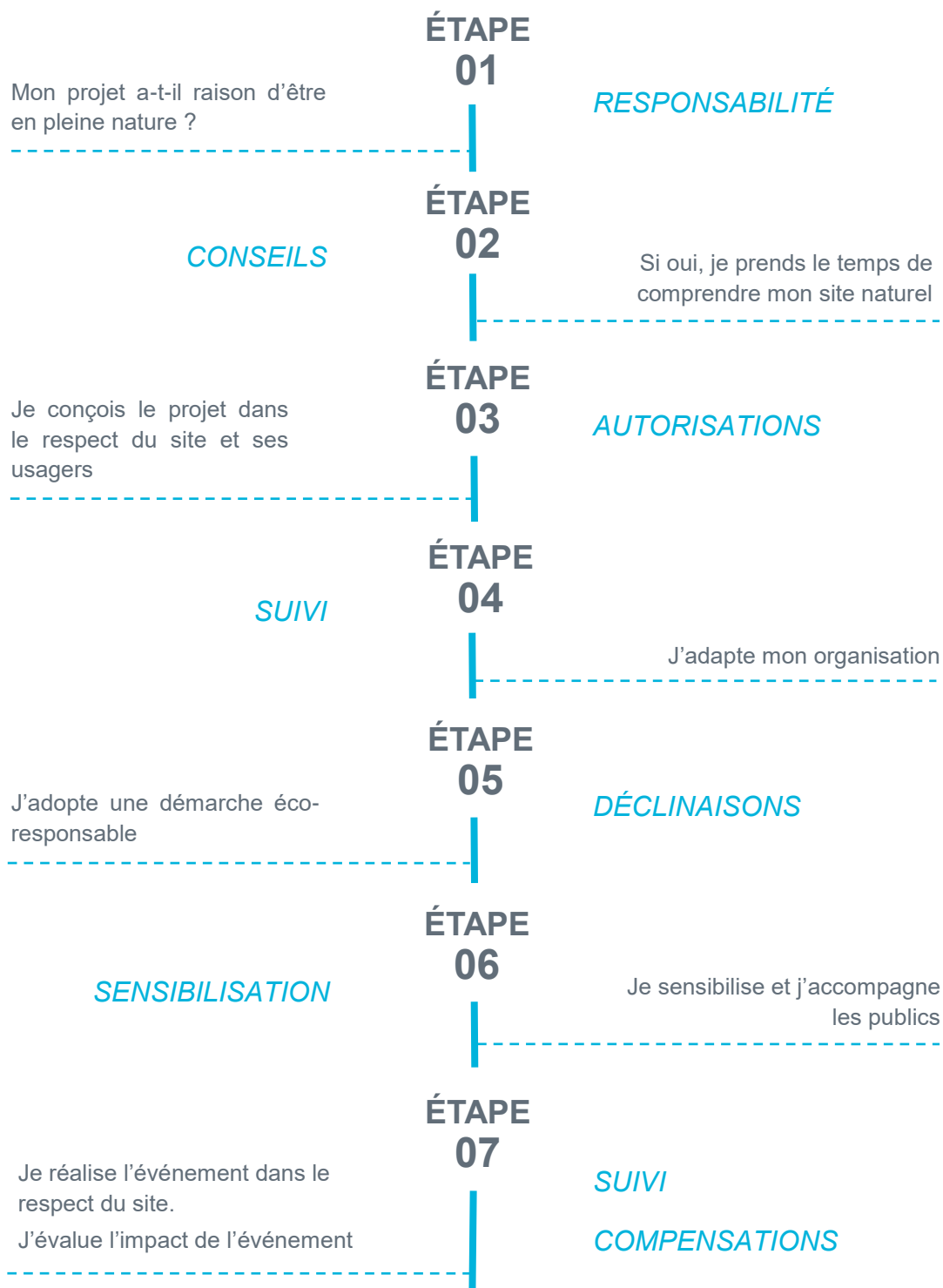
Partager l'expérience avec d'autres organisateurs

Pensez collectif ! Le partage des bonnes pratiques entre organisateurs d'événementiels, mais aussi l'échange autour des questionnements ou des difficultés rencontrées, pourra aider chacun à mieux appréhender et analyser ses projets futurs et à améliorer leur processus de fabrication. Les sites naturels y seront gagnants.

➤➤➤ Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vous accompagne

Depuis l'étude de faisabilité initiale jusqu'au bilan d'impact, l'équipe du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pourra vous apporter conseils et faciliter vos démarches.

LES GRANDES ÉTAPES



RESSOURCES UTILES

Réaliser un autodiagnostic de son projet d'événement

<https://my.forms.app/rosalaka/monevenementculturelenpleinenature>

S'informer sur les enjeux environnementaux

<https://www.notre-environnement.gouv.fr>

Mieux connaître les dispositifs français de protection des espaces naturels

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/erosion-de-la-biodiversite/mesures-de-protection/article/les-dispositifs-francais-de-protection-des-espaces-naturels>

Adopter des gestes adaptés en pleine nature

<http://www.parcdesvolcans.fr/Telechargements/TOURISME-LOISIRS-NATURE/Nature-en-poche-Partie-2-Ecogestes-2021>

Organiser un événementiel dans l'espace public

<https://www.artcena.fr/guide/droit-et-administration/organiser-un-spectacle/organiser-un-evenement-artistique-dans-lespace-public-guide-des-bons-usages>

>>> VOTRE CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison

Coordination Éducation et Culture
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier - 63970 Aydat
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr
tél. 04 73 65 64 29 / 06 69 97 30 15



Édition avril 2022

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Conception-rédaction : Rosalie Lakatos Mise en page : S. D'Argy / Communication Parc des Volcans d'Auvergne

Crédits photographiques :

Couverture : Art'air festival à Montlosier 2021 © Parc des Volcans d'Auvergne Pages intérieures : © E.Lancery, Studio des 2 Prairies



Cette action bénéficie du financement du programme européen Leader Volcans d'Auvergne.